



10 PROPOSITIONS PHARES ET URGENTES POUR LA JEUNESSE ET L'EDUCATION POPULAIRE ?

Mai 2019

10 PROPOSITIONS PHARES ET URGENTES POUR L'EDUCATION POPULAIRE ?

- 1- Garantir/organiser l'exercice de la compétence partagée « éducation populaire » par l'Etat et les collectivités territoriales, au même titre que les compétences partagées tourisme, sport ou culture.
- 2- Ouvrir un chantier sur la charte des engagements réciproques entre les AJEP et l'Etat et les collectivités locales.
- 3- Développer un fond de développement de la vie associative au soutien d'expérimentations et de recherches-actions d'éducation populaire.
- 4- Financer, à chaque échelle de territoire, l'éducation populaire pour ce qu'elle est et ce qu'elle fait.
- 5- Rétablir une culture de la coopération et promouvoir des dynamiques partenariales entre associations d'éducation populaire, mais aussi avec d'autres acteurs.
- 6- Prendre en compte l'apport spécifique de l'éducation populaire dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques (co-construction).
- 7- Garantir une place pour des représentant.es des associations de jeunesse et d'éducation populaire au CESE et dans les CESER.
- 8- Soutenir le développement d'une formation professionnelle militante aux métiers de l'éducation populaire.



Contribution du Cnajep

9- Améliorer la connaissance de l'éducation populaire par les citoyen.nes, et notamment par les enfants et les adolescent.es dans le cadre scolaire.

10- Reconnaître l'éducation populaire au service de la construction des savoirs critiques notamment à travers l'inscription comme prioritaire d'une éducation critique aux médias et vers une utilisation avisée et raisonnée du numérique.

10 PROPOSITIONS PHARES ET URGENTES POUR LA JEUNESSE ?

1- Favoriser l'accès à l'emploi digne de toutes et tous. A travers cela, il y a tout ce qui impacte l'accès (ou le non-accès) à l'emploi digne en matière d'autonomie : accès au logement, à une sphère de collègues, être libre dans ses choix et ses projets, se nourrir et se soigner convenablement, pouvoir se projeter dans l'avenir...

2- Permettre la construction d'un choix d'orientation épanouissant, ce qui nécessite notamment : une formation au droit du travail et découverte des métiers dès le secondaire, un accompagnement de qualité, un accès à un réseau professionnel pour être soutenu dans son insertion professionnelle, un meilleur accès aux informations, ne pas être discriminé ou orienté par défaut, avoir le droit à l'erreur...

3- Permettre à celles et ceux qui le souhaitent de rester ou de revenir vivre sur leur territoire : cela suppose la relocalisation des emplois tout autant que celle de l'ensemble des services publics et ce pour répondre à un double enjeu de valorisation des territoires ruraux et périurbains et de prise en compte urgente de la transition écologique.

4- Garantir un revenu minimum stable ouvert dès 18 ans pour tous les jeunes sans ressources et ne prenant pas en compte les allocations familiales et les APL, pendant toute la durée du parcours d'insertion des jeunes avec un accompagnement administratif et humain vers l'emploi et une couverture maladie.

5 - Permettre un financement solidaire d'une formation tout au long de la vie grâce à un impôt affecté paritaire, qui touche à la fois les personnes physiques et les entreprises, proportionnel à leurs capacités contributives.

6- Mettre en œuvre une politique de jeunesse qui promeut la création de (tiers) lieux permettant la valorisation de la réussite collective devant la réussite individuelle.



Contribution du Cnajep

7- Reconnaître, en cohérence avec les travaux menés au plan européen, un statut du volontariat dans l'animation des ACM avec une forme d'indemnisation, une protection sociale, l'obligation de formation et la définition des droits, devoirs et obligations des organismes d'accueil.

8- Mettre en place des processus de dialogue structuré aux différents niveaux d'élaboration des politiques de jeunesse (nationale, régionale, ...) pour garantir la participation des jeunes à l'élaboration des politiques de jeunesse. Favoriser dès le plus jeune âge l'apprentissage concret à la citoyenneté. Favoriser la diversité des engagements volontaires.

9- Renouveler et limiter le nombre de mandat dans le temps et dans l'espace pour permettre à des jeunes de prendre des responsabilités dans les instances décisionnelles des associations et des institutions politiques.

10- Garantir une mobilité européenne ou internationale pour tous les jeunes avant 18 ans.



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est un membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse. Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr